

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

17 MARS 2016

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Acceptation du legs
Lefèvre-Canavy**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 21 mars 2016
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 18 mars 2016
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 mars 2016

Pour le Maire,
Par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille seize, le 17 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 mars deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY
Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU
Madame MACE à Madame BOUTIN
Madame AGUINET à Madame PEUGNET
Monsieur LAZARD à Madame GOMMIER
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur CAMASSES
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Était absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Monsieur VILLEFAILLEAU

OBJET : ACCEPTATION DU LEGS LEFÈVRE CANAVY

RAPPPORTEUR : Monsieur COMBALAT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Madame LEFEVRE-CANAVY a légué à la Ville par testament en date du 27 février 2013 un bien sis 11 rue du Viel Abreuvoir et cadastré AI 535.

Ce bien d'une surface d'environ 110 m² comprend un rez-de-chaussée et un étage.

Le rez-de-chaussée est composé d'une boutique avec deux vitrines et porte en glace, d'une porte de sortie sur couloir, d'un escalier menant à l'étage, de toilettes avec lavabo et fenêtre.

L'étage comprend une pièce avec fenêtre sur cour et une porte donnant sur un palier, une pièce avec deux fenêtres donnant sur la rue, une petite pièce attenante avec une fenêtre sur rue comprenant un lavabo, une chaudière à gaz et une porte donnant accès au palier.

Le bien est actuellement occupé par un commerce de pianos. Le commerçant dispose d'un bail commercial d'une durée minimum de 9 ans qui a été renouvelé le 1^{er} juillet 2012. Le loyer annuel est de 24 000 € hors taxes et les fluides sont à la charge du locataire.

Madame LEFEVRE-CANAVY a consenti ce legs à la Ville sous condition que cet espace reste dédié à la musique.

Dans ces conditions, l'acceptation du présent legs doit être soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le legs de Madame LEFEVRE-CANAVY
- de dire que ce bien restera dédié à la musique

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ACCEPTTE le legs de Madame LEFEVRE-CANAVY tel que décrit ci-dessus,

DIT que ce bien restera dédié à la musique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acceptation de ce legs ainsi que tout document s'y rapportant et notamment tout acte juridique nécessaire à la bonne gestion de ce bien (mise en copropriété, division en volume etc..)

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye